

Taxe d'accise

Dans le bill C-57—je fais allusion à la taxe sur le gaz naturel mais aussi à la taxe à la production—le gouvernement a exposé les éléments législatifs essentiels du Programme énergétique national. Ce sont les éléments dont les effets sont les plus directs puisque les taxes seront imposées tout de suite, mais certaines dispositions auront des répercussions bien plus lointaines et plus durables étant donné que les taxes perçues grâce au bill C-57 entraîneront d'ici un, deux ou cinq ans des réactions dont les effets se feront sentir pendant des années.

Nous avons étudié très brièvement ce projet de loi en comité. Des témoins ont parlé de tous les aspects du bill, mais le gouvernement a refusé de le renvoyer au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics; c'est pourtant ce comité qui aurait dû étudier les dispositions relatives au pétrole et au gaz naturel.

Il est vraiment scandaleux d'avoir à nous satisfaire d'une étude aussi rapide de ce bill comme nous le faisons maintenant à l'étape du rapport et comme nous le ferons demain à l'étape de la troisième lecture. Je me demande pourquoi le gouvernement est si pressé, d'autant plus que la Cour d'appel de l'Alberta a statué que la taxe sur le gaz naturel était inconstitutionnelle. De plus, ce n'est qu'hier que la Cour suprême a entendu une argumentation qui doit l'aider à décider si le jugement doit être maintenu.

Aux yeux de l'Alberta, cette taxe est évidemment l'aspect le plus odieux du programme énergétique; c'est d'ailleurs le seul dont elle a fait appel et dont la Cour suprême est maintenant saisie. L'Alberta s'est opposée à cette mesure dès le début des négociations, et je trouve que le gouvernement a entièrement tort d'invoquer la clôture à ce stade critique des négociations et que cela prouve son indifférence totale à l'égard des points de vue des diverses parties à ces entretiens.

● (1650)

La taxe d'accise sur le gaz naturel porte un triple coup aux producteurs canadiens. Dans le courant de la journée, nous allons passer à l'étude de la taxe sur les revenus pétroliers, la taxe à la production. La taxe sur le gaz jointe au fait qu'il n'y aura pas de hausse du prix du gaz naturel à la tête de puits en 1981, triple la pénalité que l'on inflige aux producteurs de gaz canadiens. Elle mettra la production et l'exploration de gaz naturel des années en retard.

Avant l'avènement du Programme énergétique libéral, nous entendions parler des graves problèmes de liquidités qu'avaient de nombreux producteurs de gaz. Nous apprenons aujourd'hui que des puits vont fermer pour cinq ou six ans. La politique du gouvernement fédéral a fermé le marché américain au gaz naturel canadien. Résultat: les découvertes de gaz sont accueillies avec indifférence. Les sociétés ne les souhaitent pas vraiment, mais elles découvrent du gaz parce qu'il y en a en abondance au Canada.

La plupart des observateurs estiment que la taxe d'accise est une taxe à l'exportation lorsqu'il s'agit de ventes canadiennes aux États-Unis. La Cour d'appel de l'Alberta s'est prononcée en faveur de cette idée et la question de la constitutionnalité de la taxe est maintenant posée à la Cour suprême du Canada. C'est là une des premières causes de l'impasse dans laquelle se trouvent le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta et un

élément qui a suscité de nombreuses réactions hostiles de la part de l'Alberta à l'égard du programme énergétique des libéraux.

Quand on se demande si cette taxe est juste, on doit aussi se demander quelles autres formes d'énergie nous exportons. Si on taxe l'exportation du gaz naturel, pourquoi ne taxe-t-on pas celle de l'électricité, qui se chiffre annuellement à près de un milliard de dollars, ou celle du charbon et de l'uranium? Ce sont là des formes d'énergie que nous exportons, pourtant seuls les produits pétroliers sont taxés. Pour savoir si cette taxe est justifiée, il faut étudier l'approche objective du gouvernement à l'égard de la taxation. Si les produits pétroliers sont les seules formes d'énergie dont l'exportation soit taxée, alors la taxe n'est pas équitable. C'est pourquoi nous en proposons la suppression pure et simple.

Le gouvernement a fait savoir qu'il allait aller de l'avant et imposer cette taxe par la clôture. Cela m'amène à me demander ce que le gouvernement a fait pendant les trois ou quatre derniers mois au cours desquels les gens ont fait des propositions d'amendement. Par exemple, la Co-operative Gas Association of Alberta fait savoir qu'elle n'avait pas reçu l'argent des ventes de gaz en Alberta depuis 45 ou 60 jours. L'association a demandé au gouvernement si le délai de paiement pouvait être reporté de 30 à 90 jours, mais aucune réponse n'a été donnée. Le gouvernement n'a accordé aucune attention au fait que cela cause un problème de trésorerie à cet important maillon de la chaîne de distribution de gaz au Canada qu'est l'Alberta.

D'autres personnes ont dit que la nouvelle taxe ne devait pas s'appliquer au gaz naturel servant à la production de denrées, notamment au gaz dont on se sert pour fabriquer des engrais. J'espère que le ministre d'État va répondre à ces questions. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas proposé d'amendement en vue d'exempter de taxe le gaz naturel servant à la fabrication d'engrais? Cette mesure permettrait d'enrayer la hausse des prix alimentaires et réduirait les coûts de production des exploitants agricoles.

L'inflation oscille aux alentours de 12 à 13 p. 100, mais elle est bien supérieure dans le domaine des produits alimentaires. Or, les engrais jouent un rôle essentiel dans ce domaine mais malgré cela le gouvernement n'a pas donné suite à la demande importante qui a été présentée en vue de supprimer la taxe d'accise qui les frappe. Cela prouve bien encore une fois qu'il ne cherche pas à lutter contre l'inflation. On s'aperçoit tous les jours un peu plus que c'est le gouvernement lui-même qui est le grand fauteur d'inflation.

L'autre conséquence de cette taxe sur le gaz, c'est que l'exploration a été réduite de 30 p. 100 voire, dans certains cas, de près de 40 p. 100. Ce n'est pas seulement la taxe sur le gaz qui est à l'origine de ce phénomène, mais c'est aussi la politique tarifaire du gouvernement dans le domaine du gaz naturel et ce sont aussi les répercussions de la taxe sur la production. La seule instance de notre pays qui profite de cette taxe, c'est le gouvernement fédéral. Cela fait partie de l'arnaque fiscale énorme que le gouvernement a institué avec le Programme énergétique national annoncé le 28 octobre.